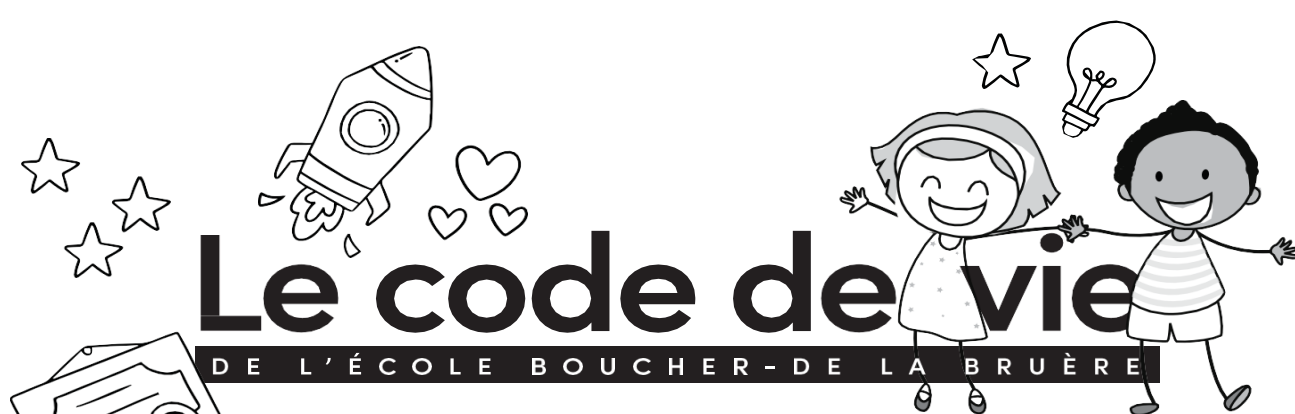


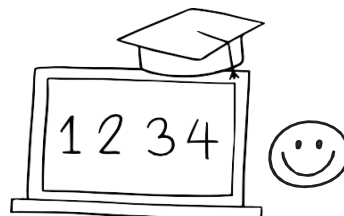


Le code de vie

DE L'ÉCOLE BOUCHER-DE LA BRUÈRE



Des règles à l'image de nos valeurs

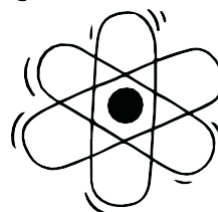
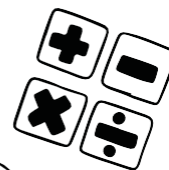
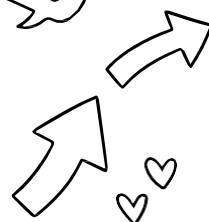
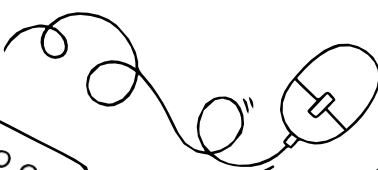
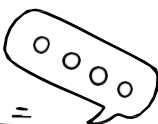
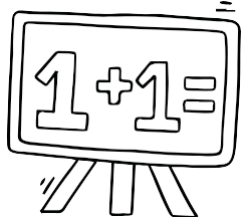


Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

Le code de vie s'applique à tout moment à l'école (en classe, au service de garde, aux récréations, etc.) et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives.

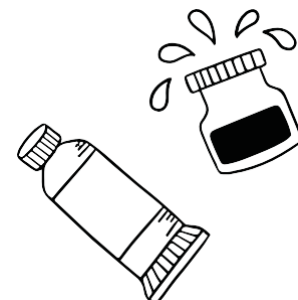
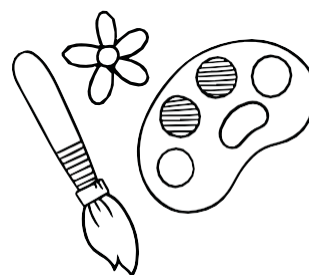
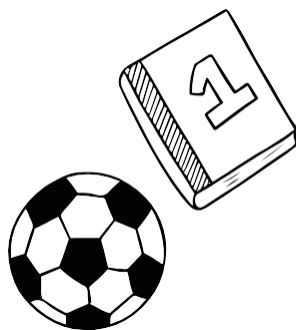
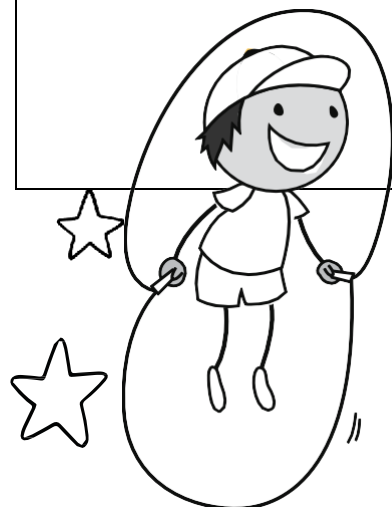


Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Les adultes s'engagent à être tes modèles en lien avec les valeurs proposées et à intervenir équitablement. Nous comptons sur ta collaboration et celle de tes parents afin de te soutenir dans l'application des valeurs de notre code de vie.





SPHÈRES	VALEURS	RÈGLES	COMPORTEMENTS ATTENDUS	RAISONS D'ÊTRE
Réussite éducative	Persévérance	Je m'engage, au quotidien, dans ma réussite scolaire.	❖ J'arrive à l'école à l'heure et je suis prêt.e à travailler. ❖ Je me mets à la tâche au moment demandé et je fais de mon mieux. ❖ Je reconnais mes défis et je fais l'effort de les surpasser. ❖ Je prends des risques et j'apprends de mes erreurs. ❖ Devant une difficulté, j'utilise mes outils, mes stratégies et les ressources disponibles (ex : récupérations, intervenants).	Ainsi... Je me donne toutes les chances d'apprendre et de réussir.
Vivre ensemble	Bienveillance et civilité	Je suis sensible et respectueux des autres à travers mes paroles et mes gestes.	❖ Je suis poli.e, courtois et à l'écoute des autres. ❖ Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique. ❖ Je prends soin des autres en respectant la différence. ❖ Je dis la vérité.	Ainsi ... Je contribue à un climat de vie agréable, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.
Encadrement	Prudence et sécurité	Je m'engage à adopter un comportement sécuritaire pour moi et les autres.	❖ J'écoute et je respecte les consignes de tous les adultes. ❖ Je me déplace calmement, en marchant et en silence. ❖ Lorsque je vis une difficulté, et que j'ai besoin d'aide pour trouver une solution, je m'adresse à un adulte.	Ainsi ... J'apprends à vivre en groupe. Je préviens les accidents et les conflits. Je me sens écouté.e et accompagné.e





SPHÈRES	VALEURS	RÈGLES	COMPORTEMENTS ATTENDUS	RAISONS D'ÊTRE
Santé et bien-être 	Épanouissement personnel	Je fais de bons choix pour me sentir bien.	❖ Je porte des vêtements appropriés à la saison qui me permettent de réaliser toutes mes activités. ❖ J'apprends à me connaître et je développe une image positive de moi. ❖ J'apprends à connaître mes forces et je les utilise.	Ainsi... Je contribue à mon propre sentiment de bien-être. J'éprouve du plaisir dans les activités à l'école.
Qualité de l'environnement	Préservation	Je garde mon école belle et propre.	❖ J'adopte des comportements écoresponsables. ❖ Je garde en bon état ce qui m'entoure : le matériel, les lieux et le mobilier.	Ainsi ... Je fais en sorte que mes gestes aient un impact positif sur mon environnement.

À l'école Boucher-De La Bruère, la violence et l'intimidation c'est TOLÉRANCE ZÉRO, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit:

Intimidation

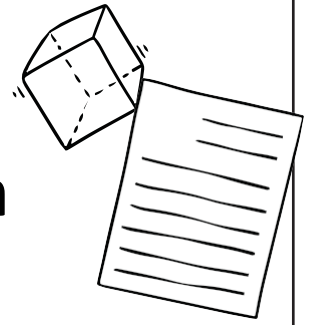
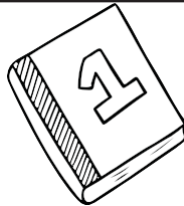
« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

(L.I.P. Art 13, 1.1 O, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)



Banque de mesures de soutien et mesures disciplinaires

L'application des mesures de soutien et disciplinaires s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

MESURES DE SOUTIEN

- Modélisation des comportements attendus
- Pratique guidée
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité
- Soutien au développement des habiletés sociales;
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;
- Activités de renforcement
- Récréations accompagnées
- Rencontres individuelles
- Rencontre avec le TES
- Communication régulière entre l'école et la maison
- Contrat personnalisé avec renforcement positif
- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école)
- Mentorat
- Participation à des cercles de discussion

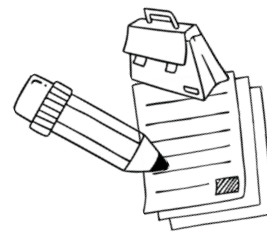


Mesures disciplinaires éducatives

- Avertissement (verbal ou écrit)
- Réflexion écrite ou illustration de la situation
- Excuses verbales ou écrites
- Retrait de privilège
- Reprise du temps perdu
- Geste réparateur en lien avec le geste posé
- Réparation, remboursement ou remplacement d'un bien endommagé
- Travaux communautaires
- Perte d'autonomie, déplacement limité ou supervisé
- Retrait de classe
- Travail de recherche en lien avec le comportement attendu
- Retenue
- Suspension interne
- Suspension externe

Cellulaire et appareils électroniques

Il est interdit aux élèves d'utiliser, du début jusqu'à la fin du jour de classe, y compris sur l'heure du dîner, un cellulaire, des écouteurs et tout autre appareil mobile personnel autant sur le terrain et dans les bâtiments de l'école qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activités scolaires., sauf lorsque cette utilisation est requise pour l'un ou l'autre des motifs suivants :



1. les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant ;
2. l'état de santé de l'élève ou pour porter secours à toute personne en raison de son état de santé ou de toute autre situation d'urgence ;
3. les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Civisme

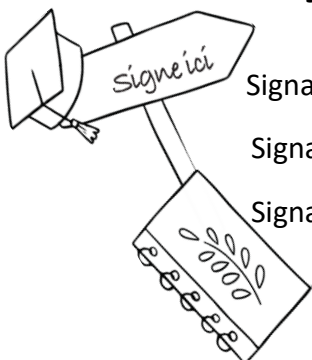
Les élèves et le personnel de l'école ont le droit d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

Les élèves ont le devoir de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme:

1. Je respecte l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe ;
2. J'agis et je communique de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé ;
3. Je ne pose aucun acte d'intimidation ou de violence ;
4. Je vouvoie le personnel de l'école ;
5. J'utilise le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école ;
6. Je respecte la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux ;
7. Je suis assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables ;
8. Je prends soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école ;
9. Je respecte le code vestimentaire de l'école, le cas échéant

J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le suivre.



Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

Signature du titulaire : _____ Date : _____